



(11) EP 2 389 846 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.11.2011 Bulletin 2011/48

(51) Int Cl.:
A47D 13/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 11305648.5

(22) Date de dépôt: 27.05.2011

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: 27.05.2010 FR 1054071

(71) Demandeur: Schlegel- Liebert, Arlette
75004 Paris (FR)

(72) Inventeur: Schlegel-Liebert, Arlette
75004 Paris (FR)

(74) Mandataire: Blot, Philippe Robert Emile
Cabinet Lavoix
2, place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)

(54) Porte-bébé ventral

(57) Ce dispositif (1) de portage d'un bébé, comprenant une première sangle (2, 2') de tissu comportant au moins une partie (6, 6') à mailles serrées et une partie (8, 8') à mailles larges et extensibles, est caractérisé en ce qu'il comprend une deuxième sangle (2, 2') de tissu comprenant au moins une partie (6, 6') à mailles serrées

et une partie (8, 8') à mailles larges et extensibles, et en ce que lesdites première et deuxième sangles (2, 2') sont adaptées pour être portées en bandoulière par un porteur, les parties (8, 8') à mailles larges et extensibles desdites sangles (2, 2') se chevauchant à l'avant du porteur en définissant une zone extensible (26) de portage apte à soutenir ledit bébé.

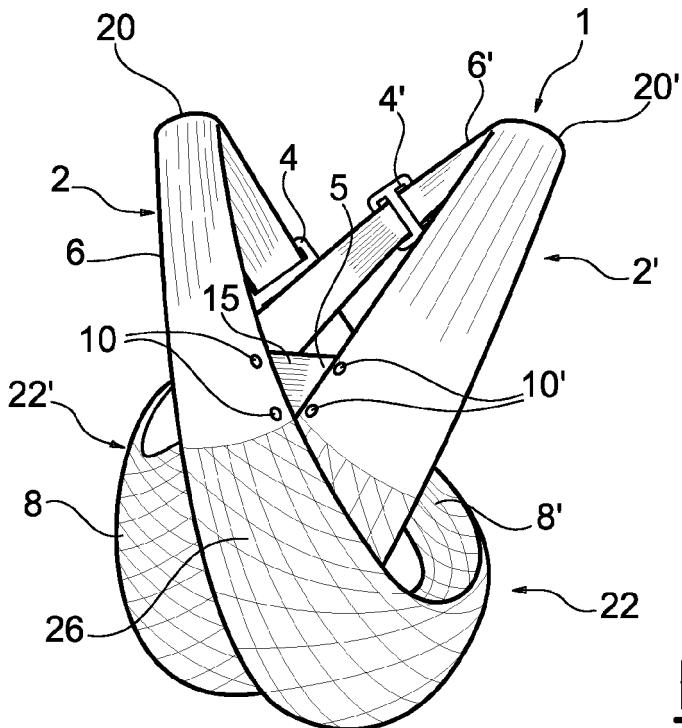


FIG.2

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de portage d'un bébé, comprenant une première sangle de tissu comportant au moins une partie à mailles serrées et une partie à mailles larges et extensibles.

[0002] On connaît du document FR-A-2 626 151 un porte-bébé constitué d'une sangle de tissu annulaire, comprenant une partie à tissage serré et une partie à tissage plus lâche et extensible, et d'une boucle de réglage amovible, permettant d'adapter la longueur de la sangle à la morphologie du porteur et du bébé. Un tel porte-bébé est destiné à être porté en bandoulière, la partie à tissage serré prenant appui sur l'épaule du porteur, et la partie extensible formant un filet, apte à recevoir un bébé ou un jeune enfant.

[0003] Ce porte-bébé est bien adapté au portage latéral, l'enfant étant reçu en position assise contre la hanche du porteur, et soutenu à la fois par le porte-bébé et par le bras du porteur.

[0004] Il présente néanmoins plusieurs inconvénients. Notamment, une telle position est déconseillée pour les très jeunes enfants, âgés de moins de cinq mois, car ils n'ont pas la tonicité musculaire suffisante pour se maintenir en position assise. Par ailleurs, le portage latéral peut se révéler inconfortable pour le porteur, car tout le poids de l'enfant repose sur une seule de ses épaules, et ce type de portage ne permet pas au porteur de garder ses deux mains libres.

[0005] Par ailleurs, ce porte-bébé n'est pas bien adapté pour porter un bébé assis en position ventrale, maintenu face au porteur. En effet, ce porte-bébé s'étend d'une épaule du porteur à sa hanche opposée et n'offre donc pas une assise centrale stable et sécurisée. Or, la position ventrale assise « en grenouille » est une position privilégiée pour un jeune bébé et rassurante pour le porteur.

[0006] L'invention a donc pour but de remédier à ces inconvénients, et de permettre le portage sécurisé d'un bébé assis en position ventrale, tout en garantissant la liberté de mouvement du porteur.

[0007] A cette fin, l'invention a pour objet un porte-bébé du type précité, caractérisé en ce qu'il comprend une deuxième sangle de tissu comprenant au moins une partie à mailles serrées et une partie à mailles larges et extensibles, et en ce que lesdites première et deuxième sangles sont adaptées pour être portées en bandoulière par un porteur, les parties à mailles larges et extensibles desdites sangles se chevauchant à l'avant du porteur en définissant une zone extensible de portage apte à soutenir ledit bébé.

[0008] Le dispositif selon l'invention comporte également les caractéristiques suivantes, prises séparément ou en combinaison :

- le dispositif de portage comprend en outre un élément de liaison apte à être fixé auxdites première et deuxième sangles au-dessus de ladite zone de por-

age;

- l'élément de liaison est apte à soutenir la tête dudit bébé ;
- l'élément de liaison est apte à être fixé auxdites première et deuxième sangles de manière amovible ;
- en position de portage, l'élément de liaison a une forme concave convergente vers le bas ;
- l'élément de liaison a une forme sensiblement rectangulaire et comporte le long de chaque côté vertical des moyens de fixation amovible à l'une des sangles ;
- au moins une desdites première et deuxième sangles comprend un moyen de réglage, adapté pour régler la longueur de ladite sangle ;
- ledit moyen de réglage est une boucle amovible par rapport à ladite sangle et disposée sur une partie à mailles serrées de ladite sangle ;
- au moins une desdites premières et deuxièmes sangles est une sangle annulaire, réalisée à partir d'une bande de tissu continue dont les deux extrémités sont fixées l'une à l'autre de façon non séparable ;
- au moins une desdites premières et deuxièmes sangles comprend une bande de tissu continue dont les deux extrémités sont munies d'éléments de fixation complémentaires.

[0009] L'invention sera davantage comprise au regard d'un exemple de réalisation de l'invention qui va maintenant être décrit en faisant référence aux figures annexées parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue schématique éclatée d'un porte-bébé selon un mode de réalisation de l'invention,
- la figure 2 est un schéma représentant ce porte-bébé assemblé, vu de face, et
- la figure 3 est une vue de trois quarts, en perspective, illustrant le porte-bébé mis en place sur un porteur et soutenant un bébé assis en position ventrale.

[0010] On a représenté sur la figure 1 les éléments constitutifs d'un porte-bébé 1 selon un mode de réalisation de l'invention, partiellement assemblés. Le porte-bébé 1 comprend deux sangles annulaires 2 et 2', deux boucles de réglage amovibles 4 et 4' et un élément 5 de liaison.

[0011] Chacune des sangles annulaires 2 et 2' est une sangle de tissu comprenant une partie 6, 6' à mailles serrées et une partie 8, 8' à mailles larges et extensibles, de type filet, qui s'étend sur environ un tiers de la longueur de la sangle 2, 2'. Les sangles 2 et 2' sont chacune réalisées à partir d'une bande de tissu continue, dont la longueur est comprise entre environ 60 cm et 75 cm, et dont les deux extrémités sont cousues l'une à l'autre.

[0012] La partie 6, 6' à mailles serrées est très peu extensible, et présente une largeur fixe d'environ 8 cm, alors que la partie 8, 8' à mailles larges et extensibles a une forte extensibilité transversale et peut atteindre une

largeur d'environ 70 cm.

[0013] Les deux sangles annulaires 2 et 2' sont adaptées pour être portées en bandoulière, depuis chacune des deux épaules du porteur jusqu'à la hanche opposée, la partie 6, 6' à mailles serrées étant destinée à reposer sur une épaule du porteur et à s'étendre dans son dos, depuis cette épaule jusqu'à la hanche opposée. On distinguera ainsi la sangle droite 2, destinée à être portée depuis l'épaule droite jusqu'à la hanche gauche du porteur, et la sangle gauche 2', destinée à être portée depuis l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite du porteur.

[0014] Dans la suite de la description, les termes « inférieur », « supérieur », « avant » et « arrière » désigneront les positions relatives des différentes parties du porte-bébé 1 lorsque celui-ci est porté. Par ailleurs, on appellera rebords internes des sangles 2 et 2' les rebords destinés à être orientés vers le corps du porteur.

[0015] La sangle droite 2 et la sangle gauche 2' comportent chacune deux éléments 10, 10' de fixation, par exemple deux parties femelles de boutons pression, séparés d'une distance d. Ces éléments 10 et 10' sont fixés aux sangles 2 et 2' le long des rebords internes de celles-ci, à proximité de l'extrémité inférieure de la partie 8, 8' à mailles serrées, et orientés vers l'intérieur des sangles 2 et 2', c'est-à-dire vers le côté de ces sangles 2 et 2' destiné à être dirigé vers le porteur.

[0016] L'élément 5 de liaison est une pièce de tissu de forme rectangulaire, comprenant le long de chacun de ses côtés verticaux 12 deux éléments 14 de fixation complémentaires aux éléments 10, 10' de fixation fixés sur les sangles 2 et 2', par exemple des parties mâles d'un bouton pression, les deux éléments 14 étant positionnés à la distance d l'un de l'autre.

[0017] Les deux boucles 4, 4' de réglage sont identiques, et sont par exemple similaires aux boucles décrites dans le document FR-A-2 626 151. Elles permettent de régler la longueur de chacune des sangles 2 et 2', en fonction de la morphologie du porteur et de celle du bébé, par enroulement de la sangle 2, 2' autour de la boucle 4, 4'. De plus, ces boucles 4, 4' de réglages sont amovibles, et peuvent être enlevées des sangles 2, 2' lorsque la totalité de la longueur de celles-ci est utilisée.

[0018] On a représenté sur la figure 2, vu de face, le porte-bébé illustré sur la figure 1, dont les différents éléments ont été assemblés.

[0019] Les sangles 2 et 2', inclinées selon deux directions opposées par rapport à un plan vertical perpendiculaire au plan de la figure, se croisent à l'arrière du porte-bébé 1, au niveau de leurs parties 6, 6' à mailles serrées, et à l'avant du porte-bébé 1, au niveau de leurs parties 8, 8' à mailles larges et extensibles.

[0020] Les parties 6, 6' à mailles serrées des deux sangles 2 et 2' s'étendent à l'arrière du porte-bébé 1, depuis sa partie inférieure jusqu'à sa partie supérieure, forment deux boucles 20, 20' destinées à prendre appui sur les épaules du porteur, et se prolongent à l'avant du porte-bébé 1, sur environ un tiers de la hauteur du porte-bébé 1.

[0021] Les parties 8, 8' à mailles larges et extensibles

des sangles 2 et 2' s'étendent depuis la partie inférieure du porte-bébé 1, où elles forment deux boucles 22, 22' destinées à reposer sur les hanches du porteur, et se prolongent à l'avant du porte-bébé 1, jusqu'à environ deux tiers de sa hauteur. Les parties 8, 8' à mailles larges et extensibles se croisent donc à l'avant du porte-bébé 1, en définissant une zone 26 de portage destinée à accueillir le bébé.

[0022] Par ailleurs, l'élément 5 de liaison est fixé de manière amovible aux sangles 2 et 2', à l'avant et directement au-dessus de la zone 26 de portage. Cet élément 5 de liaison est fixé sur la surface intérieure des sangles 2 et 2', les éléments 14 de fixation de chacune des larges 12 de l'élément 5 de liaison étant fixés respectivement aux éléments 10 de fixation de la sangle droite 2 et de la sangle gauche 2'. L'élément 5 de liaison prend ainsi une forme concave sensiblement tronconique.

[0023] L'élément 5 de liaison permet ainsi de solidariser les sangles 2 et 2'. De plus, il prolonge la zone 26 de portage vers le haut du porte-bébé 1, et offre ainsi une zone de soutien supplémentaire, adaptée pour soutenir la tête d'un bébé.

[0024] On a représenté sur la figure 3 un porteur 28 portant un bébé 30 au moyen du porte-bébé 1 décrit en référence aux figures 1 et 2.

[0025] Les sangles droite 2 et gauche 2' sont portées en bandoulière, en prenant appui sur les épaules respectivement droite et gauche du porteur, et en s'étendant jusqu'à ses hanches respectivement gauche et droite. La sangle droite 2 chevauche la sangle gauche 2', à l'avant et à l'arrière du porteur.

[0026] Les zones d'appui des sangles 2 et 2' sur les épaules du porteur 28 sont à mailles serrées, de telle sorte que les sangles 2 et 2' n'enveloppent pas les épaules du porteur 28 et n'entravent pas ses mouvements.

[0027] Le bébé 30 est placé face au porteur 28, en position assise. Il est maintenu à l'avant par le corps du porteur 28, et à l'arrière par le porte-bébé 1, son fessier et son dos étant soutenus par la zone 26 de portage du porte-bébé 1, et sa tête par l'élément 5 de liaison.

[0028] Les sangles 2 et 2', de par leur extensibilité, s'adaptent à la forme du bébé 30 en épousant la forme de son corps, de telle sorte que le dos du bébé 30 peut rester arrondi, ce qui est une position ergonomique naturelle et confortable. De plus, les parties 8, 8' à mailles larges et extensibles des sangles 2 et 2' enveloppent complètement le fessier, le dos et les bras du bébé 30, et empêchent également celui-ci de basculer vers le côté, assurant ainsi une position sécurisée, sans que le porteur 28 n'ait à soutenir le bébé 30 avec ses bras.

[0029] La longueur des sangles 2 et 2', réglée au moyen des boucles 4, 4' de réglage placées dans le dos du porteur, est adaptée pour que le bébé 30 soit maintenu contre le corps du porteur 28.

[0030] Par ailleurs, l'élément 5 de liaison empêche la tête du bébé 30 de basculer vers l'arrière, par exemple lorsque le porteur 28 s'incline vers l'avant.

[0031] Les jambes 32 du bébé 30 sortent du porte-

bébé 1 au-dessus de la partie inférieure de chacune des sangles, et sont donc légèrement surélevées, ce qui permet d'assurer la position assise du bébé. De plus, cette position des jambes est favorable pour le développement des hanches du bébé.

[0032] Par ailleurs, le poids du bébé repose sur les deux épaules du porteur 28, ce qui diminue le poids supporté par chaque épaule et améliore ainsi le confort du porteur. De plus, le porte-bébé 1 maintient le bébé 30 de manière suffisamment stable pour que le porteur 28 n'ait pas à soutenir le bébé 30 avec ses bras, de telle sorte que le porteur 28 garde une grande liberté de mouvements.

[0033] On comprend ainsi de la description qui précède comment le dispositif selon l'invention permet de porter un bébé dans une position ventrale sécurisée et confortable, à la fois pour le bébé et le porteur.

[0034] De plus, le porte-bébé selon l'invention est compact et léger, et peut être facilement transporté dans un sac lorsqu'il n'est pas utilisé.

[0035] Par ailleurs, les deux sangles peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre, et être utilisées pour porter le bébé en position latérale, sur la hanche du porteur, dès qu'il sait se maintenir en position assise et que la position ventrale n'est plus compatible avec le besoin de mouvement et la curiosité du petit enfant.

[0036] Il devra toutefois être compris que l'exemple de réalisation présenté ci-dessus n'est pas limitatif.

[0037] Notamment, selon un autre mode de réalisation, chacune des sangles peut être réalisée à partir d'une bande de tissu non pas cousue, mais comportant à l'une de ses extrémités un élément de fixation du type boucle de ceinture, et à l'autre de ses extrémités plusieurs trous, permettant à la fois de relier les deux extrémités de la bande de tissu et de régler la taille de la sangle. Le porte-bébé est alors dépourvu des boucles de réglage 4. Par ailleurs, les boucles 4, 4' de réglage peuvent être placées non pas dans le dos du porteur, mais à l'avant de celui-ci.

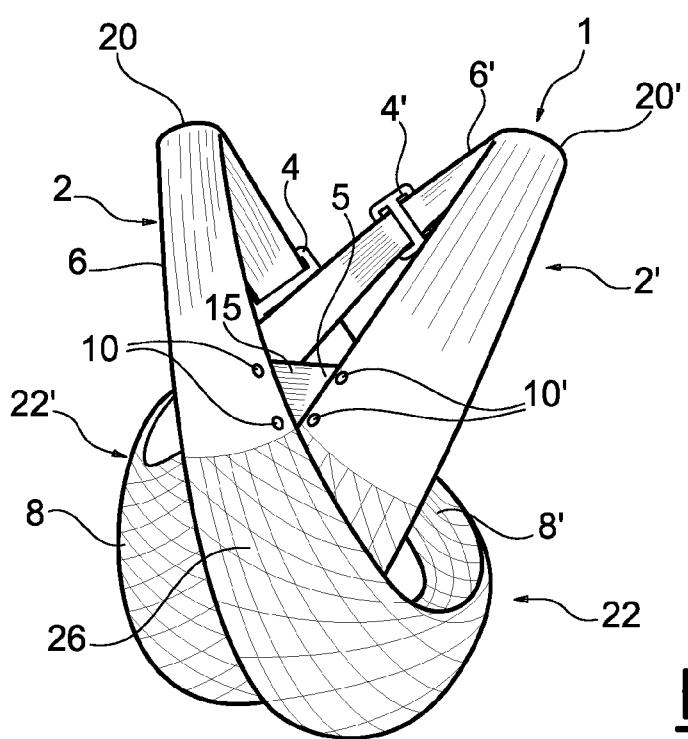
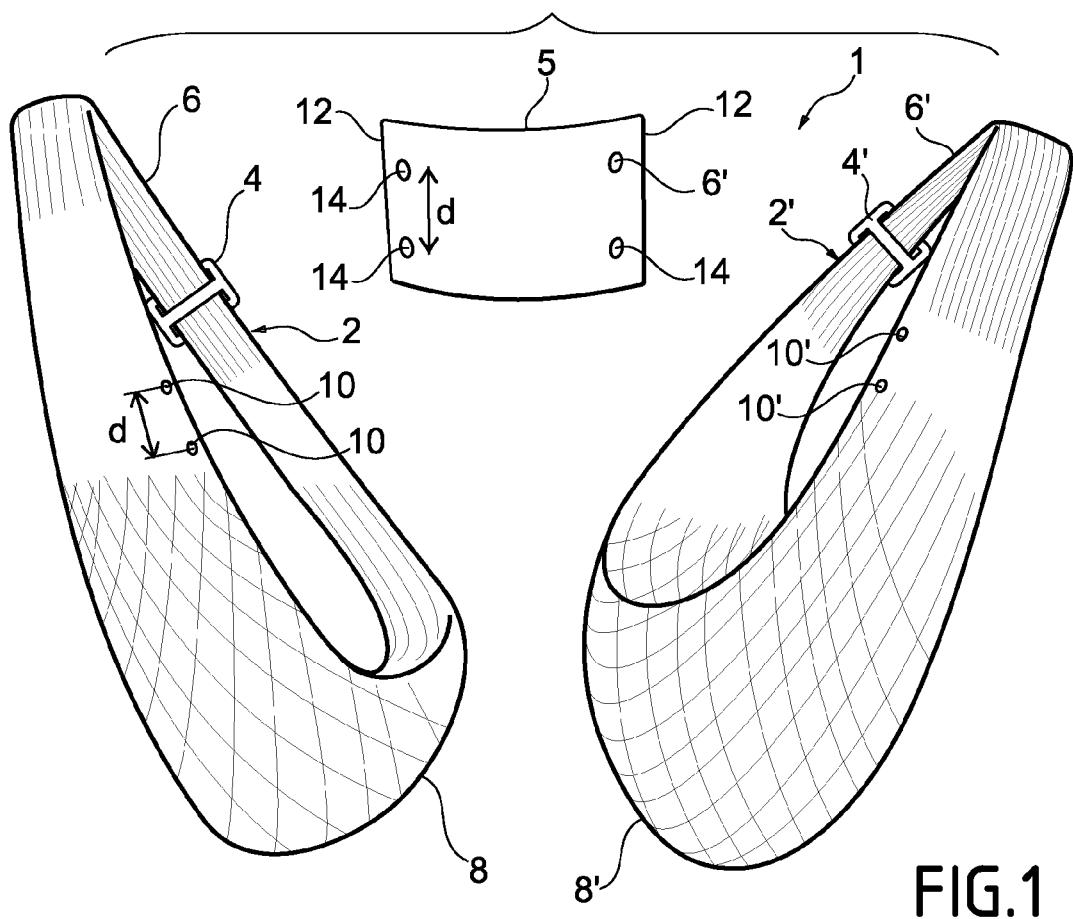
Revendications

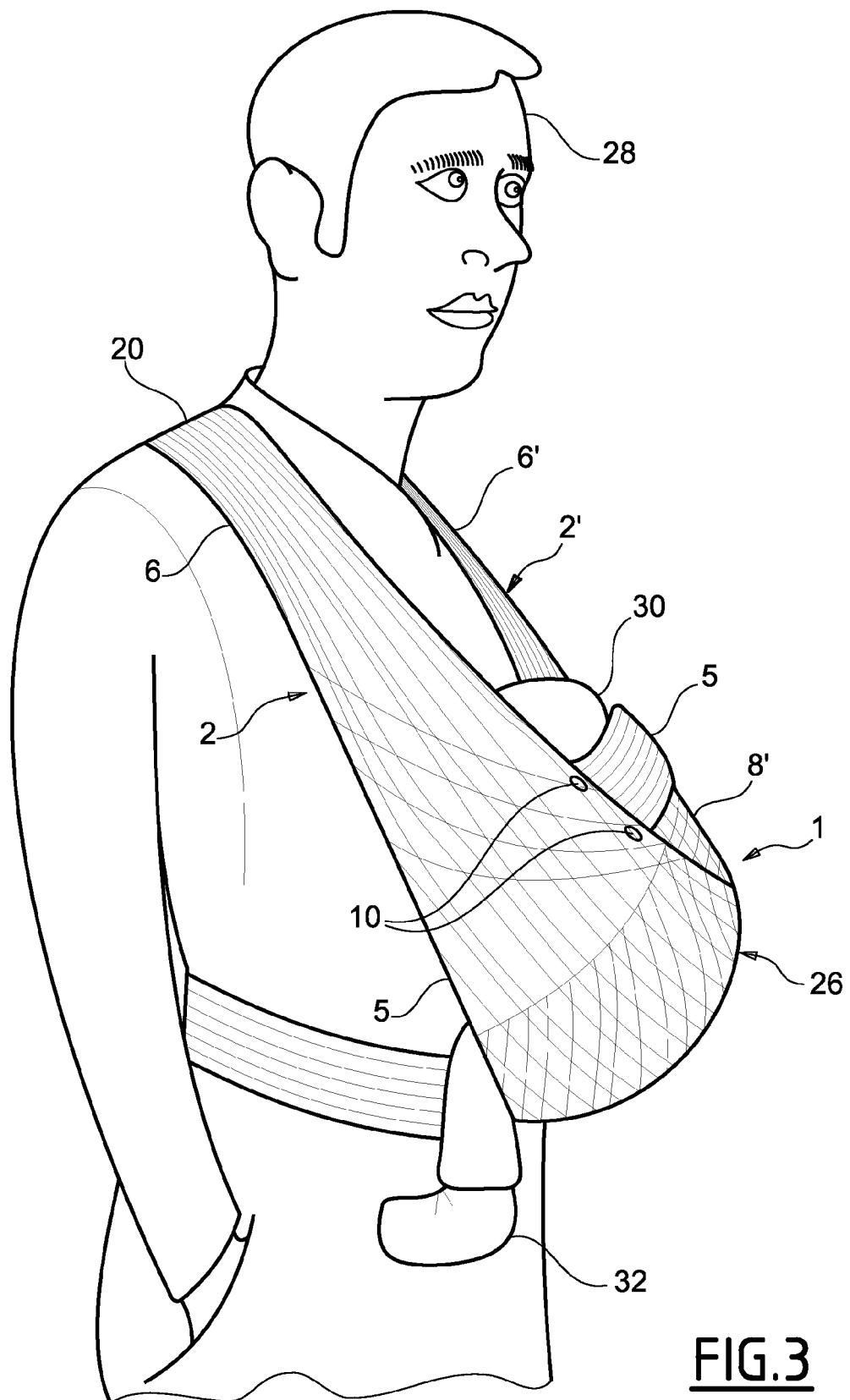
1. Dispositif (1) de portage d'un bébé (30), comprenant une première sangle (2, 2') de tissu comportant au moins une partie (6, 6') à mailles serrées et une partie (8, 8') à mailles larges et extensibles, **caractérisé en ce qu'il comprend une deuxième sangle (2, 2') de tissu comprenant au moins une partie (6, 6') à mailles serrées et une partie (8, 8') à mailles larges et extensibles, et en ce que lesdites première et deuxième sangles (2, 2') sont adaptées pour être portées en bandoulière par un porteur (28), les parties (8, 8') à mailles larges et extensibles desdites sangles (2, 2') se chevauchant à l'avant du porteur (28) en définissant une zone extensible (26) de portage apte à soutenir ledit bébé (30).**

2. Dispositif (1) de portage selon la revendication 1,

5 **caractérisé en ce qu'il comprend en outre un élément (5) de liaison apte à être fixé auxdites première et deuxième sangles (2, 2') au-dessus de ladite zone (26) de portage.**

3. Dispositif (1) de portage selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ledit élément (5) de liaison est apte à soutenir la tête dudit bébé (30).
- 10 4. Dispositif (1) de portage selon l'une des revendications 2 ou 3, **caractérisé en ce que** ledit élément (5) de liaison est apte à être fixé auxdites première et deuxième sangles (2, 2') de manière amovible.
- 15 5. Dispositif (1) de portage selon l'une des revendications 2 à 4, **caractérisé en ce que**, en position de portage, ledit élément (5) de liaison a une forme concave convergente vers le bas.
- 20 6. Dispositif (1) de portage selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ledit élément (5) de liaison a une forme sensiblement rectangulaire et comporte le long de chaque côté vertical des moyens (10, 10') de fixation amovible à l'une des sangles (2, 2').
- 25 7. Dispositif (1) de portage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'au moins une desdites première et deuxième sangles (2, 2')** comprend un moyen (4, 4') de réglage, adapté pour régler la longueur de ladite sangle (2, 2').
- 30 8. Dispositif (1) de portage selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** ledit moyen (4, 4') de réglage est une boucle (4, 4') amovible par rapport à ladite sangle (2, 2') et disposée sur une partie (6, 6') à mailles serrées de ladite sangle (2, 2').
- 35 9. Dispositif (1) de portage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'au moins une desdites premières et deuxièmes sangles (2, 2')** est une sangle annulaire, réalisée à partir d'une bande de tissu continue dont les deux extrémités sont fixées l'une à l'autre de façon non séparable.
- 40 10. Dispositif (1) de portage selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'au moins une desdites premières et deuxièmes sangles comprend une bande de tissu continue dont les deux extrémités sont munies d'éléments de fixation complémentaires.**







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 11 30 5648

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	JP 2006 187372 A (ONO HIROMICHI) 20 juillet 2006 (2006-07-20) * figure 2 *	1-6,9	INV. A47D13/02
X	----- JP 2009 207848 A (MORI YUKO) 17 septembre 2009 (2009-09-17) * figures 1,2 *	1,2,4,9	
X	----- FR 2 371 906 A1 (TOULEMONDE JACQUES ET AL) 23 juin 1978 (1978-06-23) * figure 1 *	1,2,7,10	
X	----- DE 86 15 648 U1 (BECKER SUSANNE) 4 septembre 1986 (1986-09-04) * le document en entier *	1,7,8,10	
X	----- NL 1 006 025 C1 (LOOMANS MARIA ELISABETH EVERARDA) 4 juin 1997 (1997-06-04) * le document en entier *	1,9	
X	----- DE 10 2008 035752 A1 (UNGER ANDREA) 4 février 2010 (2010-02-04) * figures 4a,4b *	1,9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
	-----		A47D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	28 juillet 2011	Reichhardt, Otto
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 30 5648

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-07-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2006187372	A	20-07-2006	AUCUN	
JP 2009207848	A	17-09-2009	AUCUN	
FR 2371906	A1	23-06-1978	AUCUN	
DE 8615648	U1	04-09-1986	AUCUN	
NL 1006025	C1	04-06-1997	AUCUN	
DE 102008035752	A1	04-02-2010	AUCUN	

EPO FORM F0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2626151 A [0002] [0017]